

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

à l'attention de Monsieur le Maire de la commune de Uzès

37 37 20

Séance du 09 mars 2009

Date de la convocation
20/02/09

Date d'affichage
20/02/09

Objet de la Délibération
2009-03-19
Programmes européens de coopération européen

L'an deux mille neuf

Et le neuf mars

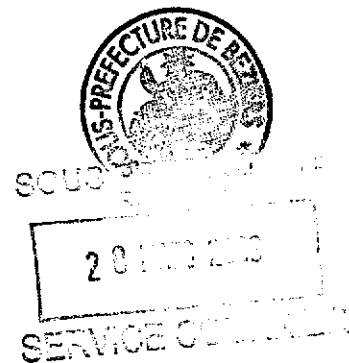
à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis

BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **F.BARSE** (Bédarieux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **F.GALBE** (Commune Poujol/Orb), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Monique POUX** (CdC Saint-Chinian), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou).

Acte rendu exécutoire
après 09/03/09 lecture
le
et pub 09/03/09 otification
dres nant en préfecture



Objet : Programmes européens de coopération européen

Au vu de l'expérience capitalisée durant le programme Leader +, dans le domaine la culture et de l'identité vigneronne, le Pays Haut Languedoc et Vignobles est sollicité pour participer, dans le cadre d'un appel à projets européen INTERREG IV C, à un réseau d'échanges d'expériences dans le domaine de l'amélioration du patrimoine culturel matériel et immatériel.

Un réseau européen s'est constitué depuis 2006 entre zones rurales de différents pays de l'Union (Autriche, Allemagne, Italie, Slovénie, Espagne, ...), dans le cadre des programmes européens RECITE et INTERREG III ; ce partenariat existant s'ouvre aujourd'hui à d'autres territoires dans le cadre du programme européen INTERREG IV C.

Il s'agit, dans ce projet RC-XP «Rural culture experience» prévu sur une durée de deux ans et demi (octobre 2009-juin 2012), de réaliser :

- huit ateliers internationaux thématiques au service du développement culturel, associant décideurs dans le domaine culturel, experts, techniciens et acteurs,
- une base de données commune sur les bonnes pratiques,
- trois manifestations dans chaque territoire à destination des acteurs locaux,
- des newsletters,
- la réalisation d'un film documentaire RC-XP,
- un séminaire final en Slovénie.

Le coût total prévisionnel de ce projet, pour ce qui concerne le Pays Haut Languedoc et Vignobles, est de l'ordre de 200.000 €, pour lequel un cofinancement de 150.000 € (75 % du coût total) est sollicité auprès de l'union Européenne, le solde étant apporté en autofinancement.

Par ailleurs, ces mêmes partenaires initiaux souhaitent :

- poursuivre dans le programme MED l'action mise en œuvre dans VINEST, réseau européen de territoires vignerons élargi à des territoires italien, espagnol et grec,
- développer dans MEDIET un projet sur le développement de l'alimentation méditerranéenne, comme patrimoine culturel durable, production agricole durable et information sur les habitudes alimentaires, ciblant les circuits courts de commercialisation, la mise en marché des produits du terroir (partenaires pressentis : Emilie-Romagne, Campanie, Catalogne, Andalousie, Crète, Péloponnèse, Slovénie, Malte).

Pour ces deux projets, les montages financiers sont en cours avec les partenaires.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la participation du Pays à ces différents appels à projets, sur le plan de financement prévisionnel proposé et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer tous les dossiers de demande de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la participation du Pays à ces différents appels à projets, sur le plan de financement prévisionnel proposé et autorise le Président à déposer tous les dossiers de demande de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 09 mars 2009.

Le Président,
Francis BOUTES

